

Programme de formation à la conduite

Programme de la formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route »,

L'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

Le conducteur

Les autres usagers de la route

La responsabilité

Les éléments mécaniques et sécurité

Les équipements de sécurité des véhicules

Les précautions à l'égard des occupants

Les principales règles de circulation routière

La route

L'environnement

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'auto-école aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées. A distance, le stagiaire à un accès à notre plateforme internet, il peut s'entraîner à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'auto-école.

Il peut contacter l'auto-école pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'auto-école afin de pouvoir échanger en direct.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.

Programme de la formation pratique (permis B)

L'évaluation de départ permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation.

La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

- 1. Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**
Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
Démarrer et s'arrêter.
Doser l'accélération et le freinage à diverse allure.
Utiliser la boite de vitesses.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe, adaptant allure et trajectoire.
Regarder autour de soi et avertir.
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
- 2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
Adapter l'allure aux situations.
Tourner à droite et à gauche en agglomération.
Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
Franchir les rond-point et les carrefours à sens giratoire.
S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
- 3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**
Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
Croiser, dépasser, être dépassé.
Passer des virages et conduire en montagne.
Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
Connaitre les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes.
Savoir en tenir compte.
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- 4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**
Suivre un itinéraire de manière autonome.
Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Pratiquer l'écoconduite.

Au début de la formation pratique l'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève. Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école, d'une durée de 1 heure minimum. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

Si toute fois l'élève éprouve des difficultés, la **conduite supervisée** peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages d'examen.

La conduite accompagnée

Elle peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum. Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (2h minimum). Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école. Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués. Le second a lieu à l'issue des 3000 kms avant de passer l'examen de la

conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique. Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater les progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms et une fois l'examen pratique obtenu, l'auto-école délivre une attestation de fin de conduite accompagnée.

En image

